

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 100,
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6
Bid Fax: (204) 983-0338

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Western Region
Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3B 0T6

Title - Sujet Blanket Warmers	
Solicitation No. - N° de l'invitation H3551-150741/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client H3551-150741	Date 2015-09-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-006-9573	
File No. - N° de dossier WPG-5-38090 (006)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-13	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Gauthier, Danielle	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg006
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-4247 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

H3551-150741/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg006

Client Ref. No. - N° de réf. du client

H3551-150741

File No. - N° du dossier

WPG-5-38090

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

N° de l'invitation - Sollicitation No.
H3551-150741/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
H3551-150741

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
WPG-5-38090

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La **modification n° 2** est apportée pour fournir les réponses aux questions des soumissionnaires pour **H3551-150741/A** comme suit:

QUESTION NO 1 :

Dans l'appel d'offres, vous mentionnez que le prix doit comprendre tous les coûts d'expédition et de déchargement, destination FAB. L'entrepreneur est-il tenu de livrer le produit à son emplacement final ou si livrer au quai de déchargement est suffisant?

RÉPONSE NO 1 :

Le prix doit comprendre tous les coûts d'expédition et de déchargement, et le soumissionnaire retenu doit livrer toutes les unités à leur emplacement final.

QUESTION NO 2 :

À l'Annexe A – Besoin – Tableau de conformité, section 1, Spécifications de rendement générales, à la page 13 – section 1.3 – Pourriez-vous confirmer le nombre de chambres requises pour chaque cabinet chauffant. Cabinets simples, doubles ou triples?

RÉPONSE NO 2 :

Le cabinet devrait être muni d'une simple chambre, avec trois (3) étagères, puisque l'unité servira **UNIQUEMENT** de chauffe-couvertures.

QUESTION NO 3 :

À l'Annexe A – Besoin – Tableau de conformité, section 4 Divers, à la page 14 – section 4.1. « Le fournisseur doit étiqueter tout l'équipement appartenant à l'État en tant que "propriété du Canada". Les étiquettes seront fournies par Santé Canada après l'attribution du contrat. » Voici notre question : Ouvrir les boîtes et étiqueter l'équipement avant la livraison pourrait compromettre la protection de l'emballage de l'équipement avant la livraison. Veuillez nous indiquer si c'est acceptable.

RÉPONSE NO 3 :

Le soumissionnaire retenu n'est pas tenu d'ouvrir les boîtes pour apposer les étiquettes (nota : les étiquettes de biens et les étiquettes portant la mention « Propriété de Santé Canada » seront envoyées par la poste aux postes de soins infirmiers pour qu'ils soient apposés par leur personnel).

Annexe A, Besoin

1. Référez à page 12 de 15, **Tableau de conformité**

Supprimer : Supprimer le tableau de conformité dans son intégralité

Insérer : Insérer ce qui suit la matrice de conformité

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

ANNEXE A

BESOIN

Santé Canada a besoin des services d'un fournisseur pour l'approvisionnement et la livraison de vingt-quatre (24) cabinets chauffants médicaux (chauffe-couvertures) pour vingt-deux (22) postes de soins infirmiers et deux (2) hôpitaux fédéraux situés dans des communautés éloignées et isolées du Manitoba.

Les cabinets chauffants médicaux (chauffe-couvertures) seront utilisés par des fournisseurs de soins de santé qualifiés et expérimentés dans les postes de soins infirmiers et les hôpitaux fédéraux.

La liste complète des spécifications de rendement obligatoires se trouve ci-dessous dans le tableau de conformité.

LIVRAISON

La livraison des différentes unités aux vingt-quatre (24) emplacements éloignés, difficiles d'accès devra être entièrement coordonnée par le soumissionnaire, en collaboration avec les entreprises de transport.

L'entrepreneur devra fixer les dates de livraison de façon à ce qu'elles coïncident avec les dates auxquelles les transporteurs aériens offrent des vols dans les communautés ou les dates des transports par camion de Gardewine.

Le transport par voie aérienne (ordinaire ou fret) ou par camion Gardewine (si possible) est privilégié. Les routes d'hiver ne sont pas fiables, car les entreprises de transport qui offrent ce service livrent uniquement la marchandise lorsqu'un camion est chargé au maximum de sa capacité. Cela peut mener à des retards considérables ou à l'impossibilité d'effectuer toutes les livraisons ensemble. Puisque la taille de ces unités ne dépasse pas celle d'un réfrigérateur normal ou d'une grande civière, il devrait être possible de les transporter par voie aérienne.

Toutes les livraisons doivent être faites avant le 31 mars 2016.

TABLEAU DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES

Toutes les spécifications de rendement obligatoires sont indiquées dans le tableau de conformité.

1. Les soumissionnaires **doivent** montrer leur conformité en indiquant, pour chacune des spécifications de rendement comprises dans le tableau de conformité, la façon dont la spécification est satisfaite.
2. Les soumissionnaires DOIVENT démontrer clairement que toutes les spécifications obligatoires sont respectées. Les soumissionnaires DOIVENT présenter les spécifications complètes de l'équipement proposé et/ou des documents descriptifs complets.
3. Les spécifications complètes et/ou les documents descriptifs complets doivent être soumis avec la proposition. Si ces spécifications et/ou ces documents ne sont pas remis comme demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui indiquera un délai pour s'acquitter de cette obligation. Si le soumissionnaire ne répond pas à la demande de l'autorité contractante et ne se conforme pas aux exigences dans le délai imparti, sa soumission sera jugée irrecevable.
4. Le Canada n'évaluera pas l'information prenant la forme de renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

5. Les soumissionnaires doivent adresser leurs préoccupations relatives aux exigences de rendement par écrit à l'autorité contractante avant la date de clôture des soumissions, conformément à la demande de propositions.
6. Les soumissions qui ne respectent pas les spécifications de rendement obligatoires minimales seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées davantage dans le cadre du processus d'évaluation.

Tableau de conformité – SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT OBLIGATOIRES MINIMALES :

	<u>Il est nécessaire de remplir et de présenter le tableau des spécifications de rendement obligatoires pour que la soumission soit jugée recevable et admissible à l'étape suivante du processus.</u>	
	<p>a. Les soumissionnaires doivent indiquer où se trouve la spécification technique dans la soumission technique.</p> <p>b. Indiquez l'exigence qui répond ou dépasse le critère, <u>et incluez un renvoi précis aux documents justificatifs pertinents inclus dans votre proposition.</u> S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans le tableau, inscrivez un numéro de RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) et fournissez les détails appropriés sur une autre page dans votre proposition. Si aucune documentation à l'appui n'existe sous forme de brochures, de fiches techniques ou autres, inscrivez « attestation par signature » dans le tableau.</p>	
	<u>Tous les travaux décrits aux présentes doivent satisfaire, pendant toute la durée du marché, aux exigences canadiennes et provinciales minimales en matière de certification et d'approbation qui pourraient s'appliquer selon les normes de l'industrie.</u>	
Point		Réponse du soumissionnaire : indiquez en quoi chaque spécification est satisfaite; précisez où cette spécification technique se trouve dans la documentation de soumission (voir les instructions a. et b. ci-dessus).
1	SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT GÉNÉRALES	
1.1	Capacité de stockage de l'unité se situant entre 12 pieds cubes et 15 pieds cubes	
1.2	Nombre de tablettes : au moins trois (3) et au plus cinq (5)	
1.3	Cabinet et porte(s) isolés en acier inoxydable	
1.4	Porte(s) à charnières, à droite ou à gauche, inversables sur place	
1.5	Loquet de porte	
1.6	Tablettes perforées ajustables en acier inoxydable	
1.7	Pieds de mise à niveau réglables	
1.8	Distribution de la chaleur par convection électrique avec ventilateur	

N° de l'invitation - Solicitation No.
H3551-150741/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
H3551-150741

N° de la modif - Amd. No.
002
File No. - N° du dossier
WPG-5-38090

Id de l'acheteur - Buyer ID
wpg006
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.9	Affichage numérique à DEL	
1.10	Commande de température programmable en degrés Celsius ou Fahrenheit	
1.11	Alarme sonore et visuelle de température élevée	
1.12	Interrupteur marche-arrêt lumineux	
1.13	Cordon de branchement de 6 pieds pour usage hospitalier	
1.14	Accès pour l'entretien au niveau du panneau de commande avant	
1.15	Composantes non exclusives	
1.16	Température élevée minimale de $43^{\circ} \pm 1,5^{\circ} \text{C}$ ($109,4^{\circ} \pm 2,7^{\circ} \text{F}$) / plus faible température maximale de $32^{\circ} \pm 1,5^{\circ} \text{C}$ ($89,6^{\circ} \pm 2,7^{\circ} \text{F}$) ou température de la pièce	
1.17	Alimentation électrique de 120 V	
2	EXPÉDITION ET LIVRAISON	
2.1	L'expédition de chaque cabinet chauffant médical doit être coordonnée par le fournisseur jusqu'aux différents hôpitaux fédéraux et postes de soins infirmiers en milieu éloigné et isolé au Manitoba (les adresses des établissements et les méthodes d'expédition sont indiquées à l'annexe C).	
3	GARANTIE	
3.1	Le fabricant doit garantir que le produit est exempt de défaut relatif aux matériaux ou à la qualité d'exécution en fournissant, au minimum, un certificat pour l'ensemble des unités.	
3.2	Tout produit défectueux aux termes de cette garantie doit être réparé ou remplacé. Le fournisseur doit apporter son aide en cas de problèmes concernant la garantie dans les 30 jours suivant la livraison du produit.	
4	DIVERS	
4.1	Les renseignements concernant toutes les unités achetées doivent être indiqués dans le formulaire à l'annexe D, lequel sera envoyé au client après l'attribution du contrat.	

Le soumissionnaire certifie que le produit offert répond aux spécifications de rendement minimales ci-dessus.

Signature

Date

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES